



maison départementale
des personnes handicapées
de la Seine-Saint-Denis

Partenaires,

Comment contacter
la MDPH
de Seine-Saint-Denis ?

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

Selectionnez votre email selon votre démarche

- Une information sur l'état d'avancement d'un dossier.
- Une demande d'envoi de notification de décisions.
- Une modification d'adresse, état civil, etc.

mdph-instruction@seinesaintdenis.fr

- Le signalement d'un dossier à traiter en urgence ou d'une situation complexe.
- Une demande d'avis sur l'éligibilité aux droits ou l'évaluation d'une situation.
- Des éléments complémentaires ou plus récents à adresser à la MDPH.
- La compréhension et la mise en œuvre des droits notifiés.

Si votre demande concerne un usager de moins de 20 ans. mdph-pole-enfants@seinesaintdenis.fr

Si une demande de PCH ou d'orientation en établissement ou service médico-social (hors ESAT, SAS et ESRP/ESPO) a été faite.

mdph-viequotidienne@seinesaintdenis.fr

Si le dossier ne comprend que des demandes de parcours professionnels dont ESAT, SAS et ESRP/ESPO, RQTH, AAH et cartes

mdph-vieprofessionnelle@seinesaintdenis.fr

En cas **UNIQUEMENT** d'urgence avérée (sortie d'hospitalisation avec demande de PCH en urgence, rupture de PCH avérée ou imminente, maintien à domicile compromis)

contactevalueuradulte@seinesaintdenis.fr

- La commande de dossiers MDPH (envoi de dossiers vierges notamment).
- Une demande de plaquettes, guides et autres supports de communication.
- Une information sur les ateliers et webinaires thématiques MDPH. mdph-accueil-communication@seinesaintdenis.fr

- Une demande de présence en CDAPH.
- Un RAPO ou un recours contentieux. mdph-commissions-recours@seinesaintdenis.fr

La constitution ou l'avancement d'un dossier déposé au fonds de compensation du handicap.

mdph-fdc@seinesaintdenis.fr

Faire une demande de plan d'accompagnement global (PAG). mdph-reponseaccompagnee@seinesaintdenis.fr

Faire une demande de transfert de dossier vers une autre MDPH. transfert93@seinesaintdenis.fr

Pour rappel

La MDPH ne réceptionne plus de dossier par mail. Les dossiers peuvent être déposés par voie dématérialisée directement sur le site : <https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/93>

Il n'est pas utile de mettre toutes les adresses emails en destinataire pour obtenir une réponse plus rapide.

Nos délais de réponse sont de 3 jours ouvrés.

**Retrouvez l'espace
partenaires sur notre
site**



Pour plus d'informations

MDPH de Seine-Saint-Denis
7-11 rue Erik Satie
93000 Bobigny

Accueil du public

du lundi au jeudi 9 h 00 - 16 h 00

le vendredi matin 9 h 00 - 12 h 00 (fermé l'après-midi)

Accueil téléphonique

Tél.: 01.43.93.86.86

du lundi au vendredi 9 h 00 - 12 h 30 | 14 h 00 - 16 h 30